

SATORI DOJO. La section judo prend son envol



Une partie de la section karaté du Satori dojo avec sa présidente, Catherine Rabot

Créée en 1983 sous la dénomination Karaté club Shotokan, l'association change de nom en 1995 pour devenir Satori dojo. En septembre 1997, une section gymnastique dynamique uniquement réservée aux femmes voit le jour, elle s'arrête en septembre 2009. En septembre 2004 une section judo est créée, au niveau des enfants dans un premier temps, et depuis plusieurs saisons avec les adultes.

Durant 19 ans, le Satori dojo a été présidé par le karatéka Roland Brenelière, remplacé à sa demande fin 2015 par le ju-

doka Yann Noël. Très rapidement des conflits d'intérêts de part et d'autre se sont fait jour, amenant la démission de Yann Noël.

Une atmosphère pesante

Depuis 2016, le Satori dojo est présidé par Catherine Rabot, mère d'un jeune karatéka. La séparation de la section judo du Satori Dojo était devenue inévitable, tant le climat entre les deux sections était devenu difficile

Lors de l'assemblée générale du Satori dojo samedi 17 juin,

dans une atmosphère pesante, les deux parties ont acté le départ de la section judo. Un nouveau club sportif vient d'être créé sous l'appellation de Judo club du Pouliguen. Pour en arriver à ce résultat, Catherine Rabot a fait appel à un conciliateur justice afin que la séparation soit la plus juste possible.

Outre le don de matériel et des donations du Conseil général, le Judo club pouliguenais recevra la somme de 403,70 €, résultat de la fin de gestion de la section judo saison 2016/2017.